Image not found or type unknown

# Raccordement de la copropriété à la fibre

Par **RIEGEL Nadege**, le **19/01/2017** à **09:54**

Bonjour,
nous avons voté en AG il y a 3-4 ans le raccordement de la copropriété à la fibre.
A priori le boitier de raccordement se trouve dans une partie privée (cave d'une des copropriétaires). Elle ne souhaite pas laisser l'accès de sa cave à l'entreprise pour ce raccordement.
Dans quelle mesure peut-elle bloquer tous les autres copropriétaires ?
De quel recours disposons nous ?

Merci pour vos réponses

cordialement
NR

Par **Tisuisse**, le **19/01/2017** à **10:07**

Bonjour,

Il vous faut voter, en AG, une résolution permettant de mettre une autre boîtier dans un local des parties communes et de neutraliser le boîtier existant dans la cave d'un copropriétaire.

Par **RIEGEL Nadege**, le **19/01/2017** à **13:55**

Merci de votre réponse. Je vais me rapprocher du syndic, mais ça présage des frais supplémentaires alors que nous avions une convention entre la ville et l'opérateur si cela avait été fait dans les temps ;-)

Par **Tisuisse**, le **19/01/2017** à **14:35**

La convention que vous avez se limite à brancher l'arrivée de la fibre sur le boîtier de répartition pour la copropriété alors le local où se trouvera ce boîtier importera peu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés